

## 5 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION



### 1 JE RASSURE MES CLIENTS ET JE GAGNE EN VISIBILITE

Je me **différencie** des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.

### 2 JE BENEFICIE D'UNE PROMOTION ACCRUE

Je suis **mieux valorisé** par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par les partenaires publics ou privés.

### 3 J'ACCÈDE A DES SERVICES ET OUTILS

J'accède à d'autres **démarches de qualité** et à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination

### 4 JE PEUX ACCEPTER LES CHEQUES VACANCES

J'accède à un potentiel de plus de **9 millions de personnes** bénéficiaires des chèques vacances.



### 5 JE PAIE MOINS D'IMPÔTS

Je bénéficie d'un **abattement fiscal** majoré.

## POUR EN SAVOIR PLUS

# BRIVE TOURISME

Office de Tourisme de Brive Agglomération

Tél: 05.55.24.08.80

[www.brive-tourisme.com](http://www.brive-tourisme.com)

Contact: Mlle LACOUR Cécile

@: [cecile.lacour@brive-tourisme.com](mailto:cecile.lacour@brive-tourisme.com)

## Les organismes de classement des meublés de tourisme

Retrouvez la liste officielle des organismes agréés et accrédités pour le classement des meublés de tourisme sur le site national du classement des hébergements touristiques

[www.classement.atout-France.fr](http://www.classement.atout-France.fr)



# BRIVE TOURISME

Adresse: Place du 14 Juillet  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Téléphone : 05 55 24 08 80  
Télécopie : 05 55 24 58 24

Edition 2015 Office de Tourisme de Brive Agglomération— I.P.N.S

## CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

*Propriétaires de locations de vacances,  
faites classer votre hébergement*



**GARANTIR LA QUALITE**

**GAGNER EN VISIBILITE**

**PROFITER DE MULTIPLES AVANTAGES**

## LE CLASSEMENT UNE GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITE

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est *une garantie officielle de Qualité de service et de confort*:

- ★ Une **qualification nationale** portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- ★ Un **référentiel adapté aux exigences des clientèles** intégrant des critères de confort, d'équipement et de services
- ★ Une **gamme de classement de 1\* à 5\*** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services

### Qu'est ce qu'un meublé de tourisme?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile (location de 90 jours consécutifs maximum).

Article D.324.1 du Code du Tourisme

## Comment décrocher mes étoiles?

- 1** Je commande une visite auprès d'un organisme agréé ou accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC),
- 2** Je reçois un professionnel qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle du mandataire,
- 3** Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement,
- 4** Je dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis,

- 5** Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.



## Avantage Fiscal

Les propriétaires de locations de vacances classées en « **meublés de tourisme** », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de **71%** contre **50%** pour une location non classée.

Le plafond de revenu admis dans cette catégorie est de **81 500€** pour un meublé contre **32 600€** pour un meublé non classé.

## Les tarifs

	Tarifs	Détails des tarifs
Classement 1er meublé	<b>175€ TTC</b>	* Préparation de la grille de classement et documents nécessaires à la demande de classement * Visite de contrôle, frais de déplacement compris * Envoi du rapport de visite, grille de contrôle et décision de classement
Classement meublé(s) suivant(s)	<b>95€ TTC</b>	Du 2ème au 4ème meublé
<i>Si visite effectuée le même jour</i>	<b>75€ TTC</b>	A partir du 5ème meublé
Annulation non communiquée par le propriétaire	<b>50€ TTC</b>	